



Numéro 27

Le journal de la section Solidaires Inetum de Solidaires Informatique

Mars 2026

Sommaire

Nouvel accord sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail.....	1
Un congé menstruel à Inetum.....	1
NAO : Salaires en berne !.....	2
Le Forfait Mobilité Durable.....	2
La fuite des capitaux avant la fuite de Bain Capital.....	3

Nouvel accord sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail

Suite aux négociations et après consultation de ses adhérent-es, Solidaires Informatique a signé l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail.

L'accord confirme notamment :

- **L'accompagnement des salarié-es** par un prestataire externe, dans une démarche de prévention et de soin de la santé mentale.

Il met en place :

- **Un congé lié aux pathologies menstruelles ;**
- **Un maintien du salaire** pendant le congé maternité ou d'adoption avec une condition d'ancienneté abaissée à 6 mois ;
- **Un complément de rémunération** pendant le congé de paternité et d'accueil de l'enfant permettant le maintien du salaire avec une condition d'ancienneté d'un an ;
- **Un temps partiel seniors**, qui offre la possibilité de travailler à 80 % pendant une durée maximale de deux ans avant le départ à la retraite. Pendant cette période, les cotisations retraite (régime général et complémentaire) seront calculées sur la base d'un salaire à temps plein, et l'indemnité de départ à la retraite sera elle aussi calculée sur cette base.

Seule la CFDT n'a pas signé cet accord qui ne prévoit pourtant que des améliorations même si celles-ci peuvent être jugées insuffisantes.

un congé menstruel à inetum

C'était une revendication portée par Solidaires Informatique depuis plusieurs années. Les femmes souffrant de pathologies menstruelles pourront dorénavant bénéficier de :

- **4 jours par an** sur avis médical
- **6 jours par an** pour les salariées justifiant d'une RQTH

Dans cette communication semestrielle, vous trouverez les événements marquants de l'actualité Inetum que nous avons abordés dans nos tracts au cours des derniers mois.

Nous suivre



contact@sudgfi.fr

Solidares Informatique juge ces mesures insuffisantes et trop limitatives. Toutefois, c'est un premier pas qui répond à un besoin et permettra aux femmes concernées de pallier les souffrances et désagréments liés à ces pathologies toujours mal diagnostiquées et soignées faute de moyens et de traitements adaptés.

Solidares Informatique, satisfait d'avoir été entendu sur la nécessité de la mise en place d'un tel dispositif, a signé cet accord car il représente une première réelle avancée.

NAO : salaires en berne !

Les NAO se sont terminées par un rejet unanime des organisations syndicales des propositions faites par la direction. Celles-ci étaient bien loin des revendications que Solidaires Informatique portaient.

Nos demandes étaient pourtant appuyées et étayées grâce à vos nombreuses réponses à notre questionnaire.

Celles-ci mettent en avant :

- la nécessité de mettre en place une politique salariale ambitieuse pour éviter les départs et le découragement, pour récompenser les efforts et sacrifices consentis par chacun·e dans l'exercice de nos missions parfois éloignées, souvent difficiles mais exercées avec sérieux.
- la nécessité de mettre en place des mesures fortes pour faire face à la montée alarmante de risques psycho-sociaux liées aux réorganisations, à la pression devenue trop souvent insoutenable et au manque d'interlocuteurs sérieux et à l'écoute.

La direction a fait le choix inverse, privilégiant toujours un actionnaire averse et ses managers peu scrupuleux.

L'enveloppe pour les salaires était de 2 % en 2025, **elle baisse encore à 1,7 % cette année.**

Celle-ci s'articule à environ 1,5% pour les augmentations individuelles (sans contrôle d'objectivité et en toute opacité) et 0,2 % pour des augmentations collectives :

- 3% pour les salaires inférieurs à 33 000 €
- 3% pour les salarié·es de moins de 26 ans au 1er juillet 2026
- une enveloppe pour les salarié·es non augmenté·es depuis le 31 décembre 2021
- une enveloppe pour l'égalité femmes / hommes
- une enveloppe de rattrapage pour les salarié·es en modalité 2 afin qu'ils perçoivent en 2025 au minimum le plafond annuel de la sécurité sociale soit 47 100 €.

Au-delà de ces mesures bien insuffisantes, la date d'application est décalée d'avril à juillet pour les enveloppes collectives. Les augmentations individuelles pourront se faire en avril ou en octobre au choix du manager.

Un calendrier qui permet comme l'an dernier l'économie de plusieurs millions d'euros.

Solidaires Informatique dénonce une enveloppe bien trop faible et des critères opaques, parfois même discriminatoires.

Le forfait mobilité durable

C'est une revendication portée par Solidaires Informatique depuis plusieurs années qui encourage l'utilisation de mobilité douce favorisant les économies d'énergies polluantes et donne du pouvoir d'achat vers une consommation ciblée et incitative.

Cette année, la direction a donc décidé de mettre en œuvre ce dispositif. Une victoire ? Pas vraiment ! Si l'intention est bonne, cette mesure sera financée par les seul·es salarié·es, puisqu'elle s'accompagne d'une **baisse drastique des remboursements des abonnements transport de 70 % à 50 %**. Cette baisse représente une perte de 200 € environ pour les franciliens, parfois plus pour les utilisateurs de TER en région. Une mesure donc auto-financée par les salarié·es et qui permet à Inetum de redorer son blason et d'enrichir son RSE sans investissement financier.

Ce forfait mobilité durable présente malgré tout des avantages pour les salarié·es qui pourront en bénéficier.

Voici les grandes lignes de son fonctionnement :

Chaque salarié·e bénéficiera d'un compte géré par le prestataire Swile qui sera alimenté chaque mois de :

- 10 € pour les bénéficiaires d'un remboursement d'abonnement transport
- 20 € pour les autres

Le solde est utilisable sur l'année civile et sera donc réinitialisé chaque début d'année.

Pas de report possible : il est donc perdu pour les salarié·es mais pas pour la direction !

Le dispositif débutant cette année en juillet, ce sera donc un montant de 60 ou 120 € qui sera utilisable en 2026 puis 120 ou 240 € les années suivantes.

Astuce ! les dépenses peuvent être effectuées en fonction des besoins au cours de l'année et demandées à être remboursées en fin d'année lorsque le compte aura atteint son plafond (le 31 décembre au plus tard).

Comment utiliser ces sommes ?

Le forfait mobilité permet de financer :

- les dépenses liées à l'utilisation du vélo (achat, entretien, réparation)
- les indemnités kilométriques pour le conducteur d'un véhicule effectuant du co-voiturage
- les titres de transports en commun unitaire

Solidaires Inetum salue la mise en place de ce dispositif mais désapprouve un financement uniquement supporté par les salarié·es et regrette un plafond faible alors que la législation permet un financement jusqu'à 900 € par an.

L'urgence climatique mérite des engagements et des financements par les entreprises à la hauteur des enjeux !



La fuite des capitaux avant la fuite de BAIN CAPITAL

En 2022, Bain Capital a acquis la société GFI devenue INETUM dans le cadre d'une opération dite LBO pour « Leveraged Buy-Out » ou « acquisition avec effet de levier ».

Celle-ci consiste au rachat d'entreprise (INETUM) par une société holding (LUXCO) avec un endettement très important. Durant l'opération, la holding se doit de rembourser les intérêts de l'emprunt grâce aux bénéfices de l'entreprise puis revend cette dernière en bénéficiant d'une plus-value grâce à la prétendue rationalisation et aux réorganisations incessantes, et donc plus néfastes qu'utiles, que nous subissons depuis plusieurs années.

L'intérêt est double puisque l'actionnaire n'engage que peu de fonds propres, s'exonère des impôts liés aux emprunts et ne paie que peu d'impôts sur une société dont les bénéfices sont exilés dans une holding placée dans un paradis fiscal, le Luxembourg.

Si une LBO est toujours aux désavantages des salarié·es puisque les profits ne sont pas redistribués, mais uniquement destinés au remboursement des emprunts, la situation peut aussi devenir compliquée pour l'actionnaire lorsque les bénéfices deviennent insuffisants pour faire face aux dettes et l'oblige à la renégocier au prix fort.

En septembre, lors de la consultation du CSE Central sur les orientations stratégiques de l'entreprise, et malgré les difficultés récurrentes d'Inetum, François Fleutiaux nous vantait de nouveau un modèle vertueux de croissance alliant Intelligence Artificielle, innovation et transformation digitale, positionnement sur le marché efficace et développement du offshoring. Tout cela devait nous amener à une croissance du chiffre d'affaires de 8 % entre 2024 et 2027 et un gain de 3 points sur la marge sur coût direct.

Des objectifs reconnus en décembre comme non réalisable par le CEO France, M. Pujalte.

L'expertise lancée par le CSE Central aura donc permis de faire le point sur les objectifs et la réelle situation d'Inetum.

Avec 151 M€ de coût annuel de la dette et une échéance de remboursement de 800 M€ attendue pour 2028, **Inetum fait face à une situation extrêmement difficile** alors même que les évolutions sectorielles sont défavorables. Si les risques pesant sur l'actionnaire nous importent peu, nous le savons prêt à tout pour minimiser ses pertes et optimiser son opération. Il est donc à craindre une accentuation de la pression financière, déjà forte, sur l'organisation, les emplois et la politique sociale incluant les salaires.

Le CSE Central s'est également inquiété que l'actionnaire ne poursuive sa stratégie de cession d'actifs aux seules fins d'une création de valeur déconnectée des enjeux industriels et commerciaux.

Avec une dette qui représente plus de 10 fois l'EBITDA (ou excédent brut d'exploitation) du Groupe et alors que les perspectives sectorielles ne permettent pas d'envisager à court terme une reprise de croissance significative, il devient évident que le modèle financier que nous dénonçons depuis ses débuts, sur lequel a reposé l'opération de 2022 ne soit totalement contre-productif et à l'opposé des intérêts du Groupe, des emplois et d'une politique sociale digne et juste.



Solidaires Inetum
Union Syndicale Solidaires
Informatique

**Rejoignez nous dans nos combats,
soutenez nos actions !
Adhérez à Solidaires Informatique :**

adhesion.solidairesinformatique.org



Vos interlocuteurs·rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE

Vincent Bracchetti
06.70.49.84.93
Franck Auger (adjoint)
06.99.91.88.33

CONTACT

contact@sudgfi.fr

NORD

Guillaume Mahelle (DS)
07.77.39.30.46
Olivier Lefrancq (DS)
06.19.87.58.97
Régis Schafran (DS)
06.52.06.49.98

OUEST

Anne Oury (DS)
06.30.49.67.67
Sylvia Caron (DS)
06.24.01.26.60
Christophe Baudry (DS)
06.88.60.75.20
Sonia Torki (RS)

ILE-DE-FRANCE

Murielle Torres Rivas (RS)
06.83.63.28.20
Julien Schiavo (RSS)
07.66.71.77.84

EST

Christophe Schmeltzer (DS)
06.32.19.07.53
Hugues Dailliez (RS)

Retrouvez l'intégralité
de nos communica-
tions mensuelles sur le
site de Solidaires
Informatique Inetum :



**L'heure
est à la
syndicalisation
de masse**



Solidaires

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Marc Aubertin (DS)
06.70.40.47.88
Franck Poulard (CSE)
06.73.44.35.76

SUD-OUEST

Jean-Philippe Calvel (DS)
06.83.44.63.12
Laurent Larrieu (DS)
06.74.20.34.46

MÉDITERRANÉE

Laure Netz (DS)
06.09.34.78.20

IMPOSONS UN AUTRE AVENIR

